



## 7 et 11 février : On met la gomme pour le retrait de la réforme des retraites

***À l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, la mobilisation du 31 janvier a confirmé la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement.***

Plus de 2,5 millions travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, jeunes et retraité.e.s, se sont mobilisés, par la grève et/ou ont manifesté sur l'ensemble du territoire. De plus en plus de cortèges réunissant des professionnels du spectacle vivant et du champ culturel, privé comme public, ont défilé ensemble dans l'unité la plus large. Cette mobilisation d'ampleur fait suite à celle du 19 janvier qui avait rassemblé près de 2 millions de personnes. La jeunesse s'est particulièrement mobilisée pour refuser la précarité grandissante que promet le gouvernement.

***La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. Neuf travailleurs sur dix rejettent la réforme, les deux tiers de la population soutiennent les mobilisations.***

Personne ne s'est laissé tromper par la propagande du gouvernement. Les organisations syndicales dénoncent ainsi le mail du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, envoyé tant à des agents publics qu'à des salariés de droit privé, présentant une liste d'arguments en faveur de la réforme des retraites. Ces envois constituent des abus et une captation abusive de données personnelles.

Nos organisations syndicales dénoncent aussi les atteintes au droit de grève qui se développent au sein du ministère de la Culture, atteintes pilotées depuis le ministère de la transformation et de la Fonction publiques. Ce dernier procède de manière illégale dans la mise en œuvre du droit de grève en exigeant de tous les ministères le nombre de grévistes le jour de la grève à 10 heures pour mieux l'instrumentaliser le reste de la journée. Nous rappelons qu'au ministère de la Culture et dans ses établissements, il n'existe ni restriction au droit de grève ni possibilité de réquisition. C'est pourquoi, un agent n'a pas à se déclarer en grève en amont. En outre, un agent qui se déclare en grève n'a plus aucun lien de subordination avec son employeur. En conséquence, lorsqu'un agent est en grève, il n'est pas à son poste de travail et ne peut être sollicité de quelque façon que ce soit (notamment par courriel ou en télétravail). Le reste est précisé dans un tract intersyndical du 30 janvier dernier : <https://www.cgt-culture.fr/droit-de-greve-au-ministere-de-la-culture-des-pratiques-delictueuses-2-20858/>

Mais, malgré les pressions, nombreux sont les agent.es à se mobiliser par la grève au ministère de la Culture et à rejeter massivement le projet de loi sur les retraites. C'est pourquoi, nos organisations mettent tout en œuvre pour poursuivre et amplifier la mobilisation par la participation à la grève et aux manifestations les 7 et 11 février prochains.

***Seule notre capacité à nous réunir et à agir ensemble dans l'unité la plus large fera reculer le gouvernement.***

Partout, nos organisations syndicales encouragent les agents à se mobiliser en signant la pétition contre la réforme, qui compte près de 925 000 signatures (cf. QR Code ci-dessous). Ces deux dates doivent permettre au maximum de personnes de pouvoir participer à la mobilisation. Elles doivent aussi servir de point d'appui pour gagner en étant encore plus nombreux à exprimer le refus d'un tel projet. En assemblée générale, aucun sujet n'est tabou y compris celui de la possibilité de reconduire la grève.

**Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale.**

**Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer.**

***L'intersyndicale Culture appelle tous les collègues à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11 février pour dire non à cette réforme. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les établissements, directions et services, dans les lieux ateliers, sur les chantiers, y compris par la grève. Nos organisations syndicales mettent toutes les conditions en place pour que les agents et leurs proches puissent défiler dans l'unité la plus large le samedi 11 février.***

**Journée de grève et de manifestation unitaire**

- **En régions, en consultant la carte des mobilisations sur internet**
- **À Paris, Mardi 7 février 2023 14 heures à Opéra**
- **À Paris, Samedi 11 février 2023 13 heures à République**
- **Signez et faites signer la pétition !**



**Tous ensemble, on va gagner !**